

## Association «DU SEL ET DES NEFLES»

### REGLEMENT INTERIEUR

- > L'unité est la Nèfle - 1 heure donnée = 60 nèfles quel que soit le nombre de bénéficiaires de l'échange et la nature du service rendu. Exemple : 3 participants à un atelier d'1 heure donnent chacun 20 nèfles à l'animateur de l'atelier, qui reçoit donc 60 nèfles. L'animateur peut demander une participation au temps de préparation et rangement.
- > Un adhérent n'est jamais obligé d'accepter une proposition d'échange.
- > Le SEL ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges ou pour le prêt de matériel.
- > Il n'y a pas de limitation du nombre des adhérents.
- > Chaque adhérent doit avoir une responsabilité civile pour s'assurer lui-même.
- > Chaque adhérent devra régler une cotisation annuelle de 5 euros. Elle sera demandée à l'inscription puis en début de chaque année civile (les personnes ayant adhéré en septembre ne repaieront pas la cotisation l'année suivante) et pourra être réévaluée chaque année par le Conseil d'administration. Elle peut être individuelle ou familiale, les enfants ou conjoints peuvent pratiquer des échanges sur le numéro de compte de l'adhérent.
- > Tous les comptes démarrent à 0. Le plafond est fixé à 5000 nèfles en débit ou en crédit. Tout compte débiteur de 3000 nèfles fera l'objet d'une intervention du bureau. Au bout d'une année d'adhésion, et chaque nouvelle année, le compte de chaque adhérent est débité de 50 nèfles qui alimenteront le compte en nèfles de l'association, afin de pouvoir dédommager les adhérents qui participent à la gestion de l'association (forfaits établis par le conseil d'administration pour trésorerie, coordination, journal, compte-rendus....)
- > Chaque adhérent s'engage à ramener son compte à zéro ou plus avant de quitter l'association.
- > Chaque adhérent accepte que :
  - le solde, le mouvement de son compte, la régularisation de sa cotisation soient publiés sur le site du Sel, <http://duseletdesnefles.fr/>.
  - Ses coordonnées (nom, adresse, téléphone et mail) soient communiquées aux autres membres de l'association par l'intermédiaire du site. Toutefois, les coordonnées des adhérents seront exclusivement utilisées pour communiquer les informations relatives aux buts de l'association.
- > Les offres et demandes doivent être actualisées régulièrement sur le site.
- > Les modérateurs du site se chargent de valider les offres et demandes ponctuelles

envoyées au site.

> Les décisions du CA sont souveraines et non discutables.

Contact :

[duseletdesnefles@hotmail.com](mailto:duseletdesnefles@hotmail.com) (boîte aux lettres du SEL)

<http://duseletdesnefles.fr/> (site du SEL)